

Mardi 18 juin 2019

## La 5G arrive à Monaco : ce qu'il faut savoir...

Le 30 avril dernier, avec le lancement du programme #ExtendedMonaco, le Gouvernement Princier donnait le ton de l'ambition de Monaco dans un monde numérique.

Premier pilier de cette « Smart Principality » avec la mise en œuvre de la fibre optique et l'émergence d'un cloud souverain, le réseau 5G sera activé en juillet en Principauté, laissant entrevoir de très fortes évolutions de nature à placer Monaco à des niveaux de performances dignes des attentes de ses résidents et des besoins de ses entreprises.

Ce mardi 18 juin, une conférence de presse annonçant le prochain lancement de la 5G s'est tenue dans les locaux de MonacoTech, en présence des principaux acteurs de ce projet qui ont eu à cœur de poser son cadre technique, règlementaire et sanitaire. Une avancée technologique adoptée au même moment par nombre de pays européens comme le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni, la Belgique et en 2020 la France.

« Mais avant même de nous projeter vers des opportunités de progrès, la priorité de la 5G est de nous maintenir au cœur d'un réseau de qualité, celui-là même qui arrive à saturation avec la 4G, a indiqué Martin Peronnet, Directeur Général de Monaco Telecom. Car le premier enjeu est là : face à l'explosion de la demande pour les services de l'internet mobile (1<sup>er</sup> mode d'accès aux services bancaires, consommation accrue de l'information et des réseaux sociaux gourmands en vidéo et donc en bandes passantes, utilisation accrue des applis GPS, etc), il s'agit tout bonnement d'assurer la qualité de service et de répondre à tous ces besoins ». Il a ensuite évoqué « la révolution dans le monde de l'entreprise qui va ainsi pouvoir communiquer massivement avec tous les objets connectés, quasiment en temps réel ! ».

De son côté, Christophe Pierre, Directeur du Développement des Usages Numériques, a dressé le cadre réglementaire qui prévaut dans le domaine des champs électro- magnétiques. « La Principauté a adopté depuis 2010 une réglementation dans ce domaine encore plus restrictive que la norme internationale édictée par l'ICNIRP (International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection) qui a énoncé les lignes directrices définissant les valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser. Ces dernières sont déjà 50 fois inférieures au niveau induisant l'apparition des premiers effets thermiques et, pour Monaco, ces valeurs ont été encore plus réduites » a-t-il indiqué, avant d'apporter quelques précisions pratiques. « 27 sites d'implantation d'antennes seront autorisés, une fois contrôlés, pour la technologie 5G reprenant ceux utilisés pour la 4G ; il n'y a pas d'antennes 5G dans le mobilier urbain, ni dans les nouveaux abri-voyageurs ; le Gouvernement publiera, cet été, la carte d'implantation des sites autorisés et contrôlés et, en fin d'année, un cadastre électromagnétique ».

Enfin, répondant par anticipation à l'émotion suscitée par ce dossier sur le plan sanitaire, Alexandre Bordero, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, a rappelé que « selon l'Organisation

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

www.gouv.mc

 **Gouvernement Princier**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

MONACO  INFO

www.monacoinfo.com  
www.monacochannel.mc



Mondiale de la Santé, à la lumière de l'ensemble des études collectives scientifiques sur les ondes électromagnétiques réalisées et vérifiées depuis une vingtaine d'années, celles-ci n'étaient en aucun cas classées dans la catégorie des risques avérés sur la santé et notamment des cancers ».

Retrouvez le dossier de presse sur : <https://www.gouv.mc/A-la-Une-du-Portail/La-5G-arrive-a-Monaco-ce-qu-il-faut-savoir>

Crédit photo : © Stéphane Danna – Direction de la Communication

**Direction de la Communication**

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)

